

### Deux viaducs devenus des ponts

Le 13 octobre dernier, *Le Soleil* annonçait le remplacement, sur la route 132 en Gaspésie, d'un viaduc à Carleton-sur-Mer et d'un autre à Nouvelle. Le même journal confirmait, le 21 décembre suivant, la « reconstruction des ponts de la route 132 ».

En moins de deux mois, l'appellation de ces deux ouvrages d'art a changé : les viaducs sont devenus des ponts. Est-ce à dire que le ministère des Transports vient de mettre fin à l'emploi fautif du mot *viaduc*? Si tel est le cas, tant mieux! Par ailleurs, cela signifie-t-il qu'il ne distinguera plus à l'avenir les ponts des « viaducs »?

Les ingénieurs civils, soucieux de la précision du vocabulaire, doivent être agacés par cette simplification à outrance. Ils savent bien qu'il sera plus facile de se comprendre en appelant les choses par leur nom, en parlant des ponts et des sauts-de-mouton.

#### SOMMAIRE

Québec, ville unique...	2
Violation de la Charte	2
L'ASULF perd un membre	2
Un détour n'est pas une déviation	3
Deux verrues dans le visage...	3
« Ten Seconds »	3
Amélioration du français...	3
Le centre culturel à Rimouski	3
Paul Piché attend...	4

### Vive la Société de l'arthrite!



La Société de l'arthrite

Voilà le nouveau nom de la société qui lutte contre la maladie que constitue l'arthrite. En effet, ses dirigeants ont accepté récemment la suggestion de l'ASULF d'en modifier légèrement la dénomination afin de la rendre correcte en français. Elle n'est plus la société d'arthrite, mais bien **de l'arthrite**.

L'appellation précédente pouvait laisser croire que cette société souffrait d'arthrite. Si quelqu'un dit : J'ai un problème d'arthrite, le complément du nom arthrite, sans l'article

la (ou ici l'), vient compléter le nom « problème » en lui accordant une caractéristique qui en précise la nature. Cela signifie : J'ai un problème de nature arthritique, en somme un problème d'arthrite. Une société n'est pas et ne peut être arthritique. On ne peut lui attribuer cette qualité.

Nous félicitons les membres du conseil d'administration de cette association d'avoir accepté la suggestion de l'ASULF. Ce geste de leur part offre un témoignage de leur souci de la correction de la langue.

Vive la Société **de** l'arthrite!

### 3<sup>e</sup> Journée québécoise des dictionnaires le 4 avril 2008

Colloque à Québec sur les dictionnaires de la langue française

Droit d'inscription : 225 \$

Pour information, écrivez à [dictionnaires@ling.umontreal.ca](mailto:dictionnaires@ling.umontreal.ca) ou consultez [www.fas.umontreal.ca/dictionnaires](http://www.fas.umontreal.ca/dictionnaires).

### La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) sauve l'ASULF du naufrage

Les Archives nationales du Québec ont informé l'ASULF en octobre dernier qu'elle devait quitter dans les trois mois le local qu'elle occupe depuis dix ans au pavillon Casault de l'Université Laval. Une telle nouvelle pouvait signifier la fin de l'Association, qui n'a pas les moyens de payer un local répondant à ses besoins.

Heureusement, la FTQ a spontanément offert un local à notre association, un local très convenable, faut-il le dire. L'ASULF est sauvée, elle va pouvoir continuer son action pour la promotion d'une langue publique de qualité.

MERCI À LA FTQ!

## VIOLATION DE LA CHARTE — IMPUNITÉ SCANDALEUSE

En 2005, la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland fait un appel d'offres pour un véhicule incendie avec pompe et échelle aérienne. Cet appel est accompagné d'un devis technique de **97 pages rédigé uniquement en anglais**, même si ce texte existe déjà en français.

L'Association porte plainte le 15 juillet 2005 et écrit à quelques reprises à l'Office québécois de la langue française pour insister sur son caractère urgent. Le 23 novembre suivant, après quatre mois, on lui répond que le dossier est ouvert et en cours de traitement. Le 7 décembre suivant, l'Office nous informe que la Municipalité a donné ses raisons de violer la Charte, mais qu'il ne peut nous les communiquer. Le 18 août 2006, un an plus tard, une représentante de l'Office nous écrit : « La situation ayant fait l'objet de votre plainte constituait effectivement une contravention aux dispositions de la Charte de la langue française... Nous avons même dû procéder à l'envoi d'une mise en demeure. Cette mise en demeure n'a pas amené la correction de la situation dérogatoire. J'ai donc recommandé que le dossier soit transmis au procureur général. »

Neuf mois plus tard, soit le 14 mai 2007, l'ASULF s'informe de

ce qui se passe puisque le deuxième anniversaire de la plainte approche. Le surlendemain, l'Office nous apprend que le procureur général l'a avisé qu'il refusait en toute discrétion de délivrer un constat d'infraction pour ce genre de dossiers. L'ASULF, qui n'arrive pas à imaginer ou à deviner ce que pourrait être une raison valable de violer la Charte, s'adresse alors au procureur général. Elle reçoit le même genre de réponse : on ne poursuit pas et on ne donne pas de raison.

Ainsi, une municipalité viole la Charte, c'est admis, mais ni l'Office ni le procureur général n'arrivent à faire corriger la situation. Malgré cela, ils ferment le dossier après deux ans et refusent de dire pourquoi. C'est le comble! On ne peut que s'interroger sur les véritables motifs à l'appui de ce refus. Y a-t-il eu une intervention extérieure? Est-ce le régime de l'arbitraire? Que peut-on imaginer comme motif valable de fermer tout simplement ce dossier? Ce n'est sûrement pas la transparence dans l'application de la loi. Il n'y a pas là de quoi assurer les plaignants que leurs plaintes seront prises au sérieux, traitées rapidement et objectivement. Bien pis, n'est-ce pas encourager d'autres municipalités à se moquer de la Charte?

## L'ASULF PERD UN MEMBRE

Le docteur Jacques Boulay, membre à vie de l'Association, est décédé à Québec le 21 février dernier. Cet ardent défenseur de la langue française s'est impliqué dans plusieurs dossiers de l'Association. Nos sincères condoléances à la famille.

## Québec, ville unique... au monde!

Hamilton L. Sinclair, chercheur et traducteur à Ottawa, a envoyé au *Devoir*, en août 1999, une lettre intitulée *The Forts of New France*. En voici quelques extraits :

« Permettez-moi de citer l'un des meilleurs historiens militaires britanniques contemporains, John Keegan, qui consacre à la Nouvelle-France toute une partie de son livre *Warpaths*, celle intitulée *The Forts of New France*. Les pages sont belles, sensibles, documentées, bien écrites... Même *The Gazette* n'a pu résister à la qualité de *Warpaths* lors de sa parution en 1996 : " Fascinating... Insightful ".

« Voici comment Keegan conclut « *The Forts of New France* » : « [...] *In the end, everything does return to Quebec. It was there that the epic of French America began. It is here that it concluded in defeat and heartbreak. Je me souviens : I remember; that is the motto of the province and the city. The memories press hard, above all on the narrow acres of rolling grassland... of the Plains of Abraham. Is there anywhere in the world a more dramatic battlefield...? I know of none - not Waterloo, not Naseby, not Austerlitz, not even Gettysburg. Here occurred what French Canada to this day calls la Conquête. I came, I saw, I left, conquered by emotion.* »

« Conquis par l'émotion, de Gaulle le fut, Keegan aussi. Pour ce dernier, pas même Waterloo, pas même Gettysburg n'inspirent une émotion semblable, aussi prenante, profonde, durable. Mon beau-père, Irlandais anglophone, blessé en Hollande, éprouvait la même chose... »

Voilà pourquoi Québec est une ville unique au monde!

## À ne pas oublier

### Un détour n'est pas une déviation

Faire un DÉTOUR, c'est emprunter un chemin plus long que la voie la plus courte. En voyage, on peut faire un détour pour admirer de beaux paysages ou pour aller visiter des amis.

Une DÉVIATION est une route imposée pour éviter un obstacle comme des travaux ou un accident, etc. À noter qu'en anglais, le mot *detour* s'emploie à la fois au sens de détour et de déviation.

Le *Petit Larousse* donne au mot détour le sens de déviation, comme le font l'Office québécois de la langue française et le ministère des Transports dans la signalisation routière. Histoire de singulariser le Québec dans la francophonie et de l'aligner sur le monde états-unien.

Un membre de l'Association, qui vient de séjourner dans un des pays de la latinité, le Mexique, fait remarquer que la signalisation routière dans ce pays comporte le terme *desviación*, mot voisin de déviation. Rien de trop beau!

## Deux verrues dans le visage linguistique de Montréal et de Québec

Un complexe immobilier en plein cœur de Québec est appelé « Place Québec ». L'ASULF n'a pas réussi à faire corriger cette appellation fautive après des années d'interventions. Elle a dû porter plainte à l'Office québécois de la langue française. Après quelques mois, l'ASULF attend encore des nouvelles du traitement réservé à sa plainte, fait difficile à comprendre et à accepter.

À Montréal, un immeuble affiche en grosses lettres « Station Centrale D'Autobus », appellation fautive calquée de l'anglais. Il ne s'agit pas

d'une station, mais bien d'une gare d'autocars, tout comme il y a une gare ferroviaire et une gare maritime à Montréal. Après dix ans, le propriétaire refuse toujours de corriger cette appellation et rit de ceux qui la contestent en les traitant de fanatiques de la langue.

L'ASULF a demandé à l'UQAM, qui est copropriétaire avec la société Busac de l'Îlot Voyageur, endroit où sera logée cette gare, de ne pas tolérer un affichage qui ne respecte pas la langue.

## « Ten Seconds »

L'ordre, en anglais, fuse dans les haut-parleurs. C'est jeudi, sur la base militaire de Villacoublay. Cet ordre signifie que, dans dix secondes, commence la répétition du défilé des 27 pays de l'Union européenne, qui doivent descendre les Champs-Élysées à l'occasion de la Fête nationale, soit le 14 juillet. **Long live France!**

Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)  
fondée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française

Conseil d'administration	Rédaction	Robert AUCLAIR	L'adhésion à l'Association inclut
Président Robert AUCLAIR	Révision	Yvon DELISLE	l'abonnement à <i>L'Expression juste</i> .
Vice-président Jean BARIL		Mario PARADIS	L'ASULF encourage la reproduction
Secrétaire Léone TREMBLAY		Léone TREMBLAY	totale ou partielle des textes du
Trésorier Étienne GIASSON	Impression	ASULF	bulletin à condition d'en mentionner
Membres Gaston BERNIER			la source.
Serge BOUCHARD	Tirage	1 000 exemplaires	Dépôt légal
Jean-Guy LAVIGNE	Périodicité	Trois fois l'an	Bibliothèque nationale du Québec
Lola LEBRASSEUR			Bibliothèque nationale du Canada
Gilles LEVASSEUR			ISSN 1209-434X
Michel SPARER	Courriel	<a href="mailto:asulf@globetrotter.net">asulf@globetrotter.net</a>	

## Amélioration du français dans une convention collective

La section locale 62 des TCA-Québec, affiliée à la FTQ, et la société Bombardier viennent de signer une nouvelle convention collective applicable dans le Centre de finition situé à Saint-Laurent.

Rien d'extraordinaire dans ce fait si ce n'est que l'employeur a accepté les suggestions du syndicat pour améliorer le vocabulaire de la convention. Cette opération a été réalisée rapidement, grâce au souci des deux parties de soigner la langue de leur convention.

L'ASULF est heureuse de ce succès, d'autant plus que le syndicat avait pris l'initiative de la consulter à ce sujet.

## Le centre culturel à Rimouski

En 2005, un incendie s'est déclaré au Centre civique de Rimouski, qui était la propriété de cette ville. Le conseil municipal a décidé de procéder à sa réfection et de lui donner une nouvelle vocation. Notre association a suggéré d'en profiter pour modifier l'appellation de ce centre, soit d'abandonner le qualificatif « civique ».

Les autorités municipales nous ont confirmé que ce bâtiment est maintenant appelé « Centre culturel ». L'ASULF les félicite d'avoir remplacé une appellation fautive par une autre, correcte en français, qui désigne bien le nouveau bâtiment. Il s'agit d'un exemple pour d'autres municipalités comme Carleton-sur-Mer et Mont-Saint-Hilaire, qui refusent toujours de se débarrasser de cet anglicisme.

## PAUL PICHÉ ATTEND L'ACCENT AIGU SUR SON NOM

Le prénom ou le nom de nombreux Québécois comportent des accents diacritiques. Il en est ainsi de Paul Piché de Gatineau, âgé de 86 ans. Il n'a pas réussi à obtenir un accent aigu sur son nom de la part des organismes gouvernementaux tels Revenu Québec, la Régie des rentes, Hydro-Québec, la Société de l'assurance automobile et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Pourtant, dans un avis de recommandation paru à la Gazette officielle du 26 mai 1979, l'Office québécois de la langue française recommande d'employer les accents diacritiques sur les mots écrits en majuscules, qu'il s'agisse de noms propres ou de noms communs. Cette recommandation s'est avérée sans effet.

Ainsi, Hydro-Québec a écrit à l'un de nos membres le 26 septembre 2002 : « Vous demandez que nous ajoutions un accent aigu à la dernière lettre de votre nom de famille. Malheureusement, nous ne pouvons accéder à votre demande. Notre système informatique ne nous permet pas l'ajout d'accent à une lettre majuscule ». Cette société vient de régler (?) le problème en écrivant le patronyme en minuscules. C'est ingénieux! Le ministère du Revenu a répondu ce qui suit à un autre de nos membres en mars 2002 : « En fait, ce sont nos systèmes informatiques qui ne sont

pas tous capables de bien reproduire les caractères accentués ».

Pourtant, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'Association Les Amputés de guerre, section du Québec, la revue l'Actualité et Bell Canada mettent les accents. Le journal The Ottawa Citizen a publié, en 2007, une liste de ses lecteurs qui lui ont écrit. Plusieurs d'entre eux sont des francophones. Tenez-vous bien! Dans la liste publiée le 31 décembre 2007, on trouve les noms suivants : PARÉ Michel, PICHÉ Kathryn, RÉMILLARD Alexandra, SAUVÉ Gene, SÉNÉCAL Pierre, TRÉPANIER Jocelyne, VERNER Josée.

L'ASULF a porté plainte à la Commission de protection de la langue française en 2002, qui a répondu que cette situation ne constituait pas une contravention à une disposition de la Charte de la langue française. L'Association a demandé par la suite à l'Office d'adopter un avis de normalisation contraignant pour l'Administration. Ce dernier a rejeté cette demande parce qu'elle ne répond à aucun critère pouvant être retenu pour justifier un tel avis. Il invoque l'article 6.2 de la Politique de l'officialisation linguistique qui prévoit la normalisation seulement dans les cas suivants :

- pour répondre à des impératifs de sécurité publique, de protection du

consommateur et d'échanges commerciaux au plan international;

- pour un avis où un usage linguistique pourrait induire en erreur ou avoir des conséquences importantes dans des échanges entre l'État et les citoyens ou encore pour le fonctionnement de la société. En résumé, la normalisation s'applique dans les cas où un usage risque de créer un problème important de communication publique.

Il est évident que l'absence d'un accent aigu sur un nom propre n'entraîne aucune conséquence grave.

La politique d'officialisation linguistique actuelle, qui date de 2001, fait de l'officialisation une mesure exceptionnelle et qui s'applique rarement. L'Office s'est amputé de ce moyen d'action efficace que lui a donné le législateur. Ainsi, il ne fait plus de vague, il ne peut contraindre personne, est gentil avec tout le monde et il s'en lave les mains. C'est pour cela que l'État québécois ne respecte pas les normes typographiques après une recommandation de l'Office qui date du vingtième siècle, et que la langue prend son trou. À quoi sert d'avoir un office impuissant? Ce n'est pourtant pas la faute des Anglais.

Adhésion à l'ASULF

4

MEMBRE INDIVIDUEL	MEMBRE COLLECTIF
Nom _____	Dénomination _____
Profession _____	Type d'activité _____
Adresse _____	Représenté par _____
Code postal _____	Adresse _____
Tél. (dom.) _____ (Bur.) _____	Code postal _____
Courriel _____	Tél. (bur.) _____
<input type="checkbox"/> Collaborateur : 30 \$ <input type="checkbox"/> Bienfaiteur : 100 \$	Courriel _____
<input type="checkbox"/> Mécène : 300 \$ <input type="checkbox"/> Membre à vie : 500 \$	<input type="checkbox"/> Collaborateur : 60 \$ <input type="checkbox"/> Bienfaiteur : 200 \$ <input type="checkbox"/> Mécène : 300 \$
Date _____	Date _____

Paiement à l'ordre de l'ASULF